

## COMPTE-RENDU RÉUNION

### Collège des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine

PONT SAINT ESPRIT, LE 8 AVRIL 2018

#### PARTICIPANTS :

Yannick GUIVARCH, Laurent CAILLÈRE, Laurent BRON, Jean-Pierre STEFANATO, Daniel NOUAILLAC, Marc DOUCHET, Serge CÉSARANO, Christian MORÉ.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Eric JULIEN, Bruno MÉGESSIER, Bernard GAUCHE.

#### POUVOIRS : (Art. 2.1.2 du RI)

Serge CÉSARANO à un mandat de Bruno MÉGESSIER,  
Yannick GUIVARCH à un mandat de Éric JULIEN.

#### QUORUM : (Art. 2.1.1 du RI)

Le nombre d'Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine au 8 avril 2018 est de	: 11 personnes
Le nombre d'Instructeurs Présents est de	: 8 personnes
Le nombre d'Instructeurs représentés est de	: 2 personnes

Le nombre d'Instructeurs présents et représentés à la réunion du 8 avril 2018 est de 10 personnes en conséquence,

LE QUORUM EST ATTEINT ET LE COLLÈGE DES INSTRUCTEURS NATIONAUX DE PLONGEE SOUTERRAINE PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

#### ORDRE DU JOUR : (Transmis par courriel le 2 avril 2018 par le Président de la CNPS)

- 1) Election des nouveaux IN,
- 2) Retours d'informations de l'AG de la CNPS, organigramme et planning des réunions,
- 3) Election du délégué du collège,
- 4) Proposition d'un thème pour la rencontre des cadres,
- 5) Séance de travail sur les livrets FPS1 et FPS2,
- 6) Divers.

DEBUT DE LA SÉANCE À : 9H10 sous la Présidence de : Jean-Pierre STEFANATO Président de la CNPS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent CAILLÈRE et Daniel NOUAILLAC

Daniel NOUAILLAC propose une modification de l'ordre du jour en passant les points 2 et 3 en points 1 et 2.

PROPOSITION ACCEPTÉE PAR LE COLLÈGE.

I) COMPTE RENDU DE L'A.G. DE LA C.N.P.S. DU 24 MARS 2018 (AMNEVILLE) PAR JEAN-PIERRE :

Jean-Pierre fait un compte rendu global de l'AG de la CNPS. Au cours de cette AG il a été élu Président de la CNPS. Le compte rendu officiel de l'AG est en cours de finalisation et devrait être disponible sur le site de la CNPS dans les prochains jours.

Plusieurs dates ont été arrêtées lors de l'AG :

- 24 juin 2018, réunion de la CNPS (LOT),
  - 13 octobre 2018, réunion du collège des INPS (région AURA),
  - 14 octobre 2018, réunion CNPS (région AURA),
  - 15 et 16 décembre 2018, rencontre des cadres de plongée souterraine (région HDF),
  - (date à déterminer) rencontre des plongeurs souterrains (organisateur Laurent BRON).
- Pour la rencontre des plongeurs Laurent précise qu'il est peu probable que celle-ci ait lieu en 2018.

II) ÉLECTIONS, DU DÉLÉGUÉ DU COLLÈGE ET DU DÉLÉGUÉ ADJOINT DU COLLÈGE DES INPS: (Art. 2.2.3)

DÉLÉGUÉ DU COLLÈGE:

Vu l'absence de réponse à l'appel à candidature du délégué du collège en fonction le 22 février 2017 (courriel) le Président de la CNPS qui assure la Présidence de cette réunion fait un nouvel appel à candidature (Art. 2.2.4 du RI).

Daniel NOUAILLAC fait acte de candidature.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

VOTANTS : 10                      POUR : 9                      ABSTENTION : 1

Daniel NOUAILLAC EST ÉLU DÉLÉGUÉ DU COLLÈGE POUR LE RESTE DE LA MANDATURE.

DÉLÉGUÉ DU COLLÈGE ADJOINT :

Appel à candidature du Président.

Laurent BRON fait acte de candidature.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

VOTANTS : 10                      POUR : 9                      ABSTENTION : 1

Laurent BRON EST ÉLU DÉLÉGUÉ ADJOINT DU COLLÈGE POUR LE RESTE DE LA MANDATURE.

Jean-Pierre propose à Daniel de prendre la Présidence de la Réunion.

Daniel demande à Jean-Pierre de poursuivre cette séance en position de Président vu qu'il a préparé cette réunion.

### III) NOMINATION D'INSTRUCTEURS NATIONAUX DE PLONGEE SOUTERRAINE: (Titre 4 du RI)

Cinq personnes ont postulé aux fonctions d'Instructeur National de Plongée Souterraine par ordre de réception des dossiers:

- Eric HALLER,
- Jean-Michel FERRANDEZ,
- Cyril WACONGNE,
- Frédéric LEBLANC,
- Manuel ROURE,

Chaque candidat a transmis un dossier d'acte de candidature complet.

Chaque dossier est examiné avec attention par le collège. Lorsque tous les dossiers ont été examinés il a été procédé au vote à bulletins secrets conformément aux articles 2.1.3 et 4.2 du RI.

NOMBRE DE VOTANTS : 10

Pour qu'un candidat soit apte à une proposition de nomination à la CNPS il doit obtenir au moins 2/3 des voix soit 7 sur 10.

Ont obtenu par ordre alphabétique :

- |                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| - FERRANDEZ Jean-Michel | : supérieur à 7 voix |
| - HALLER Eric           | : supérieur à 7 voix |
| - LEBLANC Frédéric      | : inférieur à 7 voix |
| - ROURE Manuel          | : supérieur à 7 voix |
| - WACONGNE Cyril        | : supérieur à 7 voix |

EN CONSÉQUENCE LES CANDIDATS RETENUS PAR LE COLLÈGE ET PROPOSÉS À LA CNPS SONT:  
FERRANDEZ Jean-Michel, HALLER Eric, ROURE Manuel, WACONGNE Cyril.

### IV) COMPTE RENDU REUNION RENCONTRE DES CADRES 2017:

Ce point a été rajouté au point 6 (Divers) de l'ordre du jour.

Lors de cette rencontre qui regroupait 23 participants un certain nombre de questions et demandes ont été enregistrées par l'organisateur et le collège doit répondre à ces différentes interrogations.

- A) Utilisation par un cadre d'un recycleur lors des stages découverte et initiation  
Il est confirmé par le Collège que l'utilisation par un cadre de son recycleur pour les stages de découverte et d'initiation est proscrite.  
**Un cadre ne peut pas utiliser son recycleur pour l'encadrement de stagiaires en formation de découverte et d'initiation.**
- B) Niveau du stagiaire pour pouvoir utiliser un recycleur au cours de sa formation;  
**Un stagiaire en formation peut utiliser son recycleur si il est titulaire du PS2.**
- C) Qui détermine si l'utilisation de recycleurs est possible sur une formation;  
En premier **le responsable du stage** qui autorise ou interdit l'utilisation de recycleurs sur le stage qu'il organise. Cette autorisation ou interdiction peut-être collective ou individuelle.  
En second **le FPS2 responsable du site** peut autoriser ou interdire l'utilisation de recycleurs sur le site dont il a la responsabilité. Cette autorisation ou interdiction peut-être collective ou individuelle.  
**LES RESPONSABLES N'ONT PAS À JUSTIFIER DE LEUR DÉCISION**
- D) Formation recycleur en plongée souterraine pour des personnes PS2 ;  
Cette formation ne pourra s'adresser qu'à :  
- des personnes titulaires du PS2,  
- stagiaire déjà autonome sur sa machine.

Il sera proposé aux candidats INPS qui ont été validés lors de la réunion de ce jour de nous proposer un programme de formation qui pourrait être examiné lors de la prochaine réunion du collège. Premier stage, après expérimentation courant 2019.

V) RENCONTRE DE CADRES (15 et 16 décembre 2018) :

Programme :

- expérimentation sur la formation recycleurs en plongée souterraine,

D'autres points devront être mis à l'ordre du jour.

VI) REACTUALISATION DES LIVRETS DE FORMATION DES CADRES :

A) LIVRET FPS1 :

Le livret FPS1 a été entièrement revu et réactualisé. Nouvelle version transmise prochainement pour finalisation.

B) LIVRET FPS2 :

Le livret FPS2 a été entièrement revu et réactualisé. Nouvelle version transmise prochainement pour finalisation.

C) AUTRES DOCUMENTS:

Il est constaté une différence entre les programmes qui définissent la formation des plongeurs souterrains et des orientations prises par le collège des INPS, des décisions actées par la CNPS et les documents publics. En conséquence le délégué du collège et le délégué adjoint s'engagent à intégrer les évolutions dans les documents publics pour la prochaine réunion du collège.

VII) DIVERS :

Le Collège des INPS dans le cadre de, son rôle et missions (Art. 1.1 du RI) propose à la CNPS :

Partant du postulat que : les **formations de cadres** pour la plongée souterraine à la FFESSM et à la FFS sont très proches.

Un formateur validé par une des deux fédérations précitées peut participer à une formation de plongeur souterrain de l'autre fédération en tant que formateur. Sous réserve de détenir la licence de la fédération organisatrice et à niveau équivalent.

FIN DE RÉUNION : 16H50